

20 mar 2014 -12:53

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2014

Contrats d'administration pour les services publics fédéraux et de programmation - Deuxième lecture

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Fonction publique Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui vise à introduire des contrats et plans d'administration au sein des services publics fédéraux et de programmation. Le projet a été adapté suite à la négociation syndicale et l'avis du Conseil d'Etat.

Dorénavant, les plans de management, les plans opérationnels et les plans d'appui des fonctions de management et d'encadrement des SPF et SPP pourront prendre la forme d'un contrat d'administration et d'un plan d'administration. Au plus tard le 1er janvier 2016, la première génération de contrats d'administration doit être une réalité pour tous les services publics fédéraux. Le projet définit les éléments qui doivent au minimum être repris dans le contrat d'administration ainsi que les responsabilités des parties à la négociation et des autres parties concernées. Les contrats d'administration seront conclus pour une durée de trois années civiles et pourront être adaptés tous les trois mois.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 octobre 2001 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation et modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 2002 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>